

L'atlas des paysages des Pays de la Loire

Un outil de connaissance
partagée au service des
démarches de planification

Club PLUi des Pays de la Loire – 30/11/2017

Adrien COUTANCEAU – Inspecteur des sites

DREAL – SNRP – DSP



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

Méthode des atlas de paysage (8 Aout 2016)

Un Atlas de paysages a pour objectif **d'identifier, de caractériser et de qualifier tous les paysages de son aire d'étude**. Il rend compte de la singularité de chaque paysage, de la façon dont ce paysage est perçu et a été façonné et de la manière dont il évolue. L'Atlas de paysage mobilise, pour ce faire, les concepts d'unité paysagère, de structure paysagère et d'élément de paysage. **Il fournit un socle de connaissances partagées de ces paysages et permet, enfin, de définir les principaux enjeux du paysage.**

- **caractéristiques géographiques, géomorphologiques** → **le territoire**
- **manière dont ce territoire est perçu** → **le paysage**
- **manière dont il est exploité, représenté, utilisé, protégé, abandonné et/ou construit, ...**
- **manière dont il évolue et les enjeux qui en découlent**

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (8 Aout 2016)

Article L350-1-B

L'atlas de paysages est un **document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient**, du rôle des acteurs socio-économiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées. Un atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales. L'atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages.

L'atlas des paysages : un outil de connaissance pour l'aide à la décision

→ élaboré de manière concertée

- Connaître pour mieux comprendre
- Connaître pour mieux communiquer
- Connaître pour mieux agir

→ Objectif de mettre à la disposition des acteurs de l'aménagement **un outil d'aide à la décision qui identifie des territoires de projet, présentant une cohérence paysagère, et qui permette d'argumenter les démarches de planification territoriale et les projets d'aménagement.**

Un site internet ouvert à tous et libre de droits

www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



Photothèque Cartothèque Bibliographie Lexique Portail de données communales Pour en savoir plus

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ATLAS DE PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE

RECHERCHER

Présentation de l'atlas Paysages régionaux Unités paysagères Dynamiques et enjeux paysagers

Les paysages régionaux

OUTILS

- Photothèque
- Cartothèque
- Bibliographie
- Lexique
- Portail de données communales
- Pour en savoir plus

Facebook Twitter

ACTUALITÉS

Accéder directement à la carte cliquable des unités paysagères
8 février 2016

Vous trouverez dans cette rubrique une carte sur laquelle vous pouvez cliquer directement sur l'unité paysagère de votre choix pour accéder à son descriptif.

+ LIRE LA SUITE

+ LIRE TOUTES LES ACTUALITÉS

l'Europe s'engage en France
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Europe investit dans les zones rurales

Contenu de l'Atlas de paysage

Photothèque

Cartothèque

Bibliographie

Bibliographie

Lexique

Portail de données communales

Pour en savoir plus



A+ A-

RECHERCHER

OK

ATLAS DE PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation de l'atlas

- Préface
- Qu'est-ce qu'un atlas de paysages ?
- Les choix méthodologiques de l'atlas
- Les droits liés à l'atlas et les documents de communication
- Espace de travail collaboratif

Paysages régionaux

- Les formes du territoire
- Les perceptions et représentations des paysages régionaux
- Les familles géographiques

Unités paysagères

- Accès par département
- Accès par commune
- Accès par carte

Dynamiques et enjeux paysagers

- Paysages et évolutions urbaines
- Paysages, agriculture et forêt
- Paysages, tourisme et loisirs
- Paysages, infrastructures et zones d'activités



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Les paysages régionaux

- Les formes du territoire

→ les fondements géographiques, historiques, économiques de l'aménagement du territoire régional

Le socle physique : les fondements géographiques des paysages



Géologie



Relief



Eau



Forêt

Les marques de l'histoire : les périodes clés qui ont organisé les paysages



Préhistoire



Occupation romaine



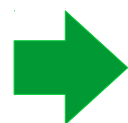
Invasions Barbares



Du Moyen Age au siècle des Lumières

- Les perceptions et représentations

→ les différentes manières dont le paysage est perçu et interprété par les populations.

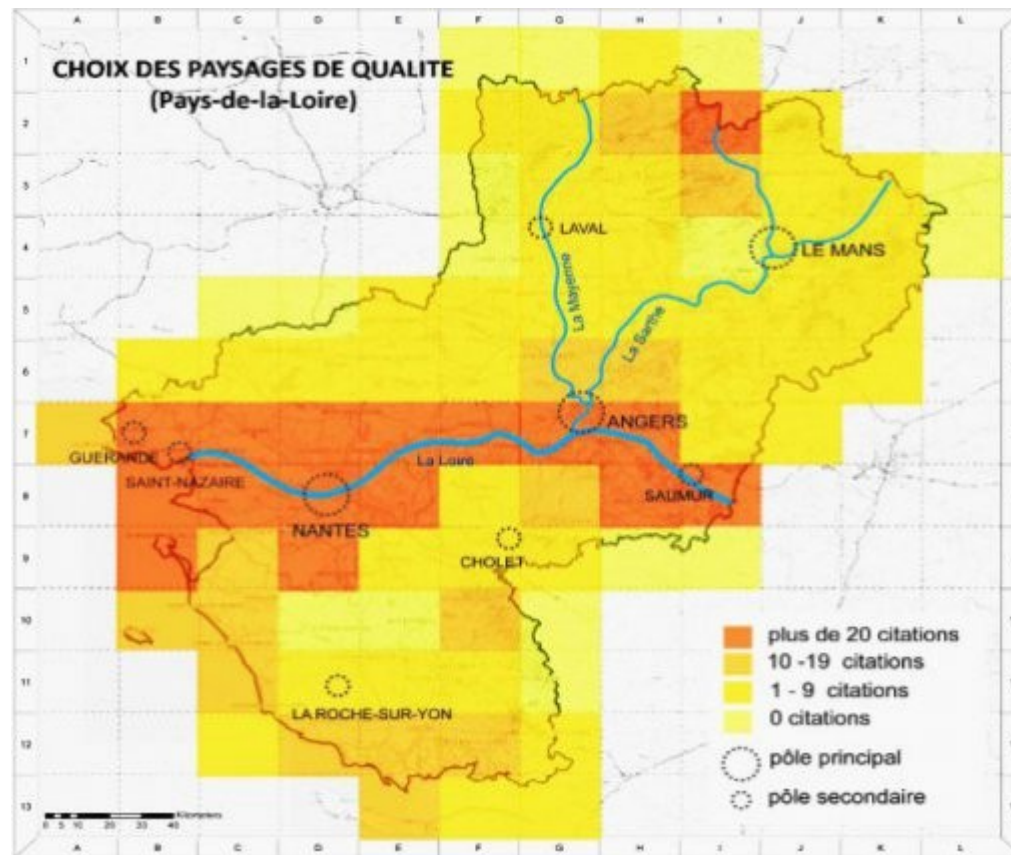


- Les paysages institutionnalisés
- Les principales représentations culturelles des paysages
- Les pratiques sociales touristiques et images de paysages véhiculées
- Les perceptions sociales des paysages

- Les familles géographiques

→ les grandes ambiances paysagères

Les paysages régionaux



Les paysages régionaux



Paysages ligériens
et de grandes vallées



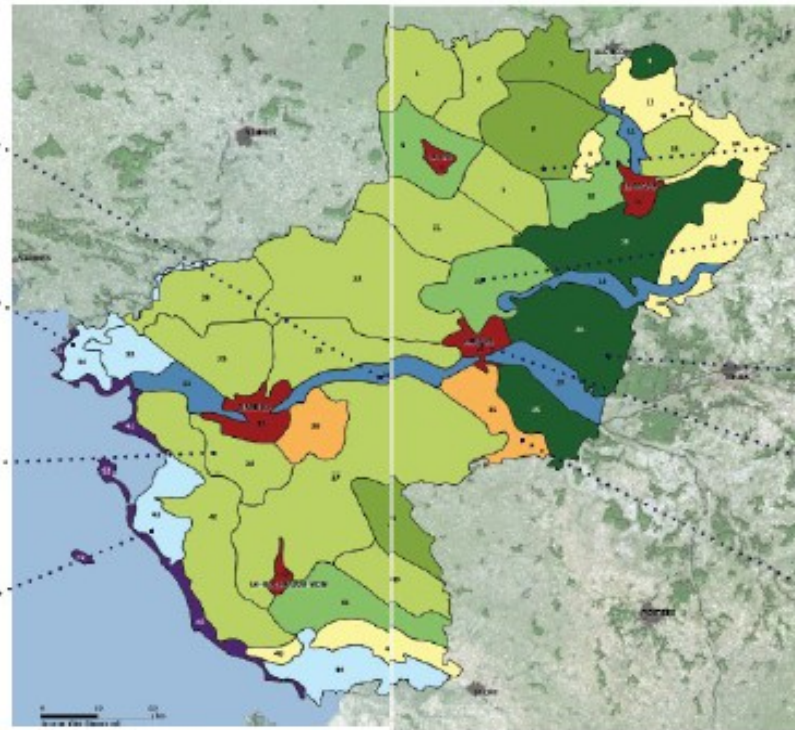
Paysages littoraux
urbains



Paysages de plateaux
bocagers mixtes



Paysages de marais



Paysages de
campagne ouverte



Paysages montueux



Paysages de vallons
bocagers



Paysages d'alternance
entre forêts, cultures
et vignes



Paysages urbains



Paysages viticoles



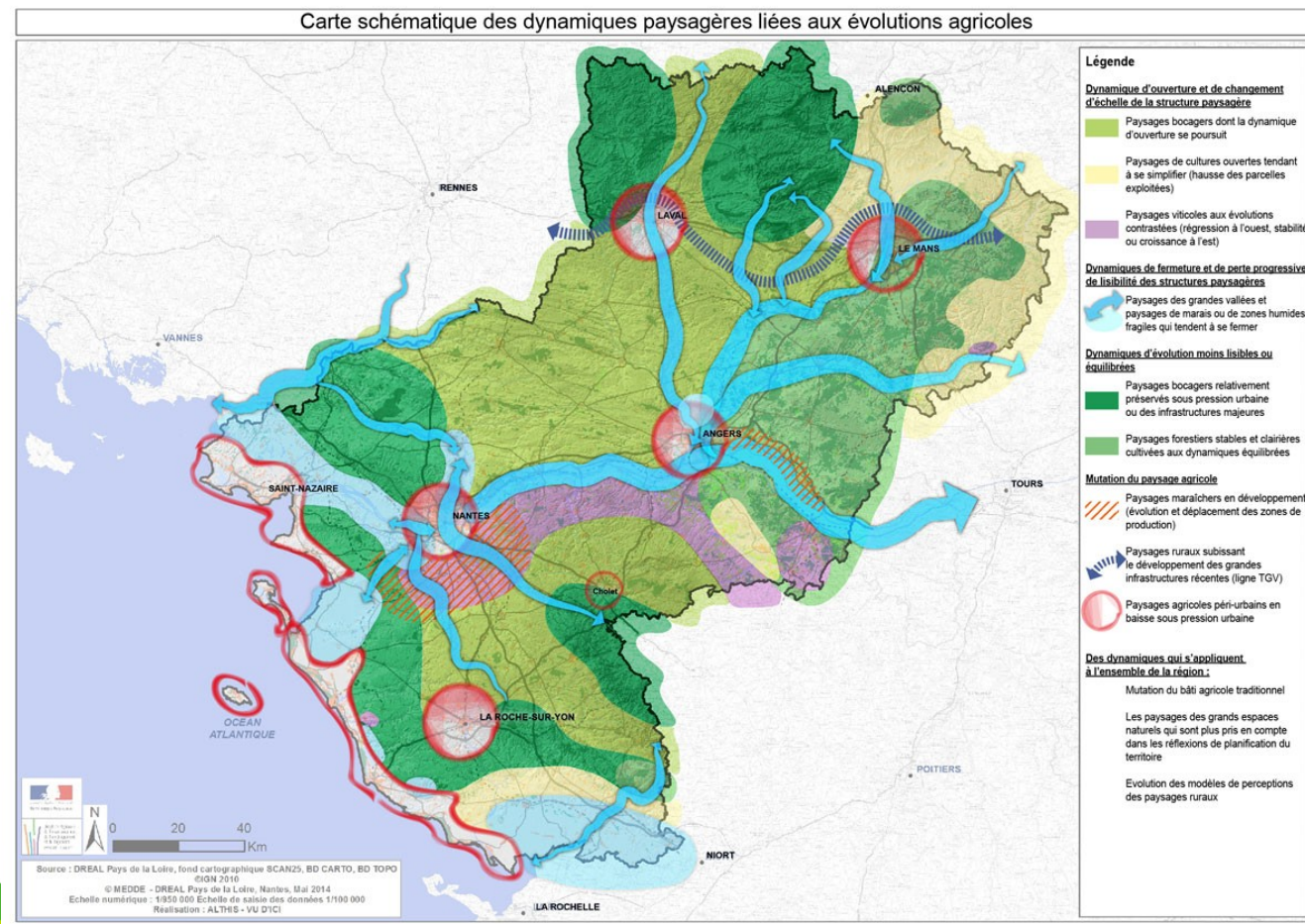
Les dynamiques et enjeux régionaux

→ Les dynamiques et les enjeux paysagers régionaux ont été étudiés au travers des quatre thématiques suivantes :

- évolution urbaine,
- agriculture et forêt,
- tourisme et loisirs,
- infrastructures et zones d'activités.

Les dynamiques et enjeux régionaux

→ Une carte régionale par thématique pour les dynamiques



Les dynamiques et enjeux régionaux

→ Un bloc-diagramme pour les enjeux thématiques

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de paysage liés aux dynamiques agricoles

Dessiner le bocage de demain en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

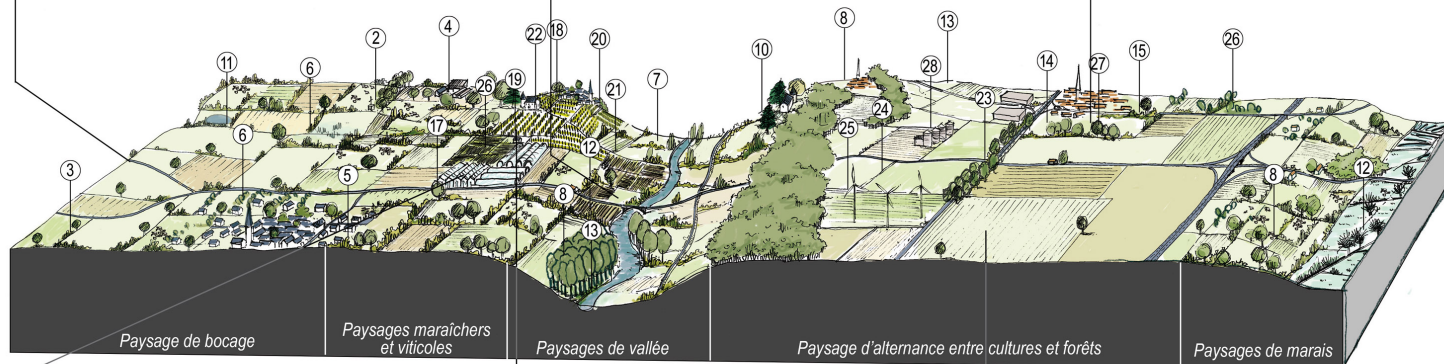
- 1 Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés
- 2 Travailler la complémentarité entre linéaire de haies, chemins creux et le patrimoine associé
- 3 Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
- 4 Intégrer les bâtiments d'exploitation (implantation, intégration dans la pente, appui sur la trame végétale ou bâtie, qualité architecturale)
- 5 Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus
- 6 S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire

Maintenir l'équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles pour préserver les paysages remarquables de vallées, marais et zones humides

- 7 Maintenir l'agriculture spécifique des espaces inondables des marais et fonds de vallées
- 8 Limiter la fermeture des fonds de vallées (boisement, enrichissement) pour maintenir les perspectives
- 9 Maintenir les possibilités de pâtures d'hivernage sur les franges de marais ou sur les coteaux de vallées pour limiter le risque de mutation des paysages de fond de vallées ou de marais
- 10 Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine et des grands parcs
- 11 Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales
- 12 Accompagner les mutations du paysage de maraîchage des polders fluviaux

Valoriser une agriculture périurbaine

- 13 Protéger le foncier et l'activité agricole pour préserver des coupures d'urbanisation.
- 14 Retisser des liens entre ruraux et citadins par le biais des réseaux courts de distribution et de la diversification agricole (services, visites, cueillette...) : enjeu de perception sociale du rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages ruraux
- 15 Assurer des liaisons douces entre rural et urbain



Accompagner les mutations des activités horticoles

- 16 Accompagner le changement d'échelle croissant des parcelles maraîchères et des infrastructures de productions (serres, tunnels, réservoirs, ombrières)
- 17 Préserver les éléments de structure paysagère (trame bocagère, topographie, cheminements, bâti vernaculaire) que l'expansion du maraîchage peut perturber ou supplanter

Maintenir la diversité des paysages viticoles

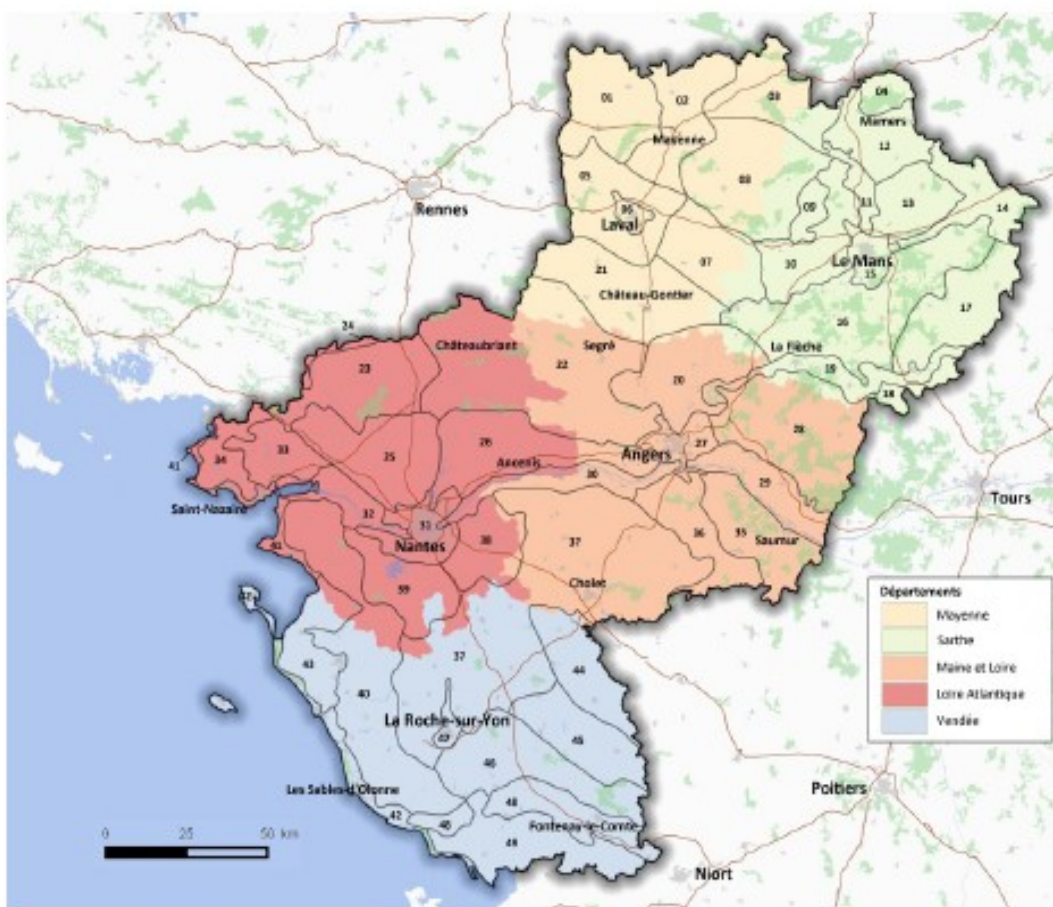
- 18 Éviter l'enclavement du vignoble dans les zones urbaines
- 19 Accompagner la mutation du bâti vigneron patrimonial et entretenir les structures végétales (arbres isolés, alignements et boisements)
- 20 Traiter l'interface et la visibilité vigne/frange urbaine pour valoriser les silhouettes villageoises
- 21 Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
- 22 Préserver le petit patrimoine viticole et les structures paysagères spécifiques (terrasses, murets, maisons de vigne, châteaux et parcs des domaines viticoles)

Éviter la simplification des paysages de grandes cultures

- 23 Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
- 24 Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité aux paysages
- 25 Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire)
- 26 Préserver les spécificités paysagères des vallées sèches ou humides et leur végétation spécifique
- 27 Maîtriser la perception des franges urbaines et des lits industriels par la qualité de composition urbaine ou paysagère
- 28 Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers

Les unités paysagères

→ Région découpée en 49 Unités Paysagères



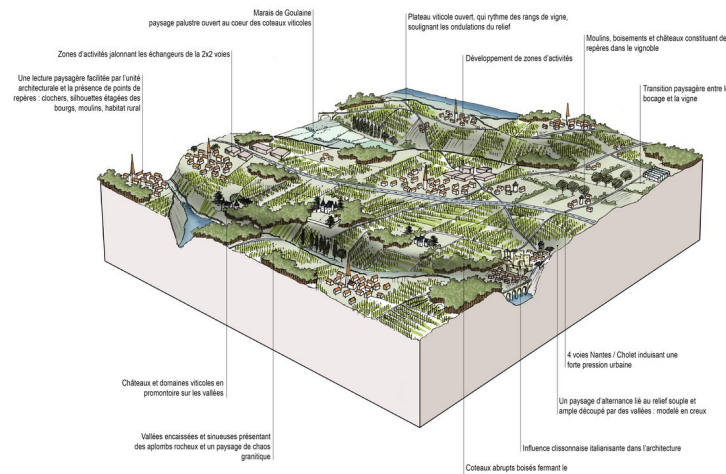
**Accès par département /
commune / carte**

**11 UP sur 2
départements et 3 UP
sur 3 départements**

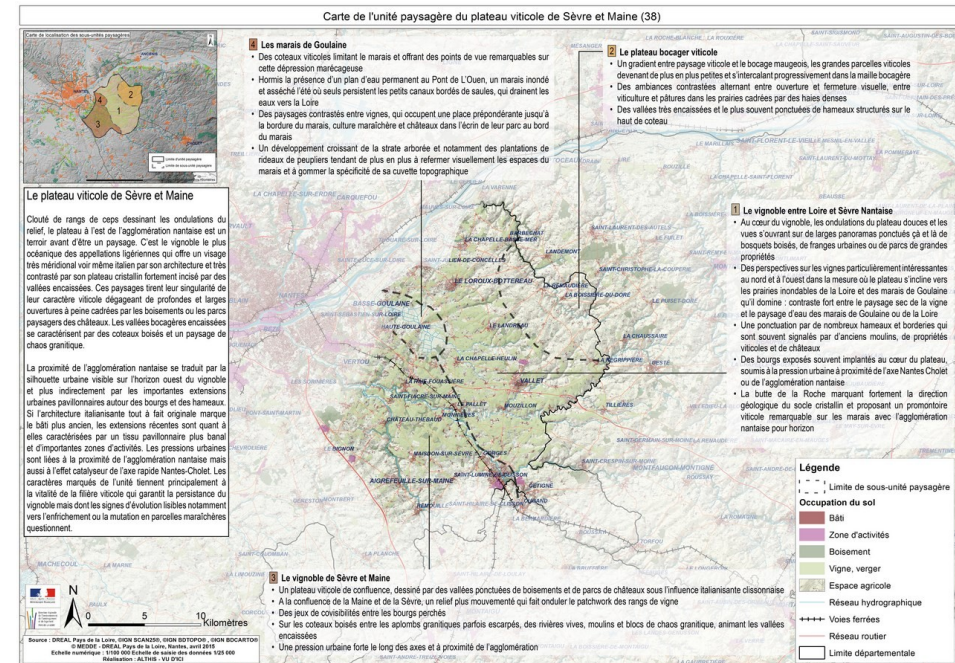
Pour chaque unité

- Page d'accueil de l'unité paysagère
 - Illustrations et texte de synthèse
 - Accès à une version téléchargeable
- Liens vers des photos géolocalisées représentatives

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du plateau viticole de Sèvre et Maine (38)



Source VU DICI: Atlas des paysages de Loire-Atlantique - DREN Pays-de-La-Loire - 2011

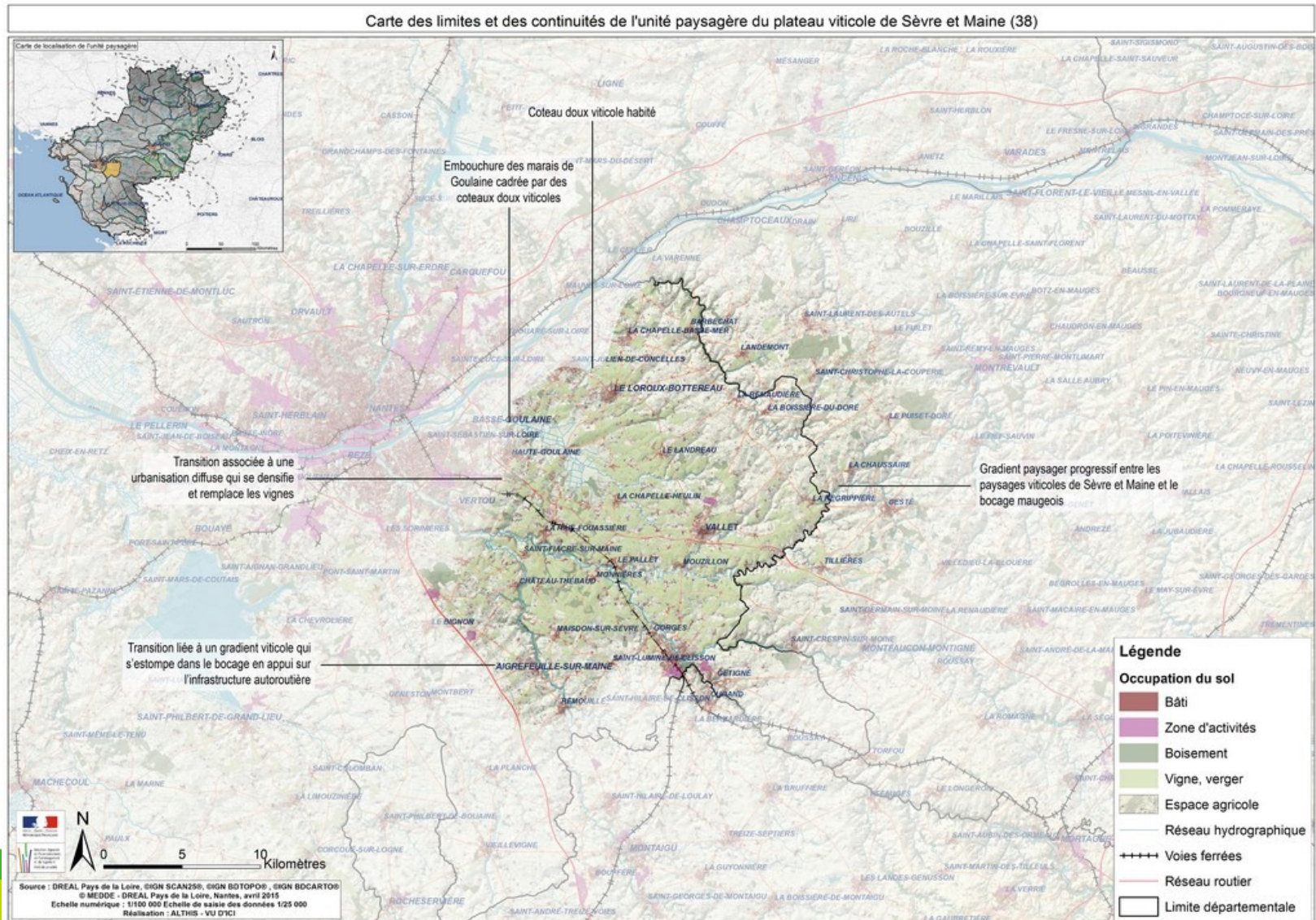


- Limites et continuités

→ Carte des limites et continuités

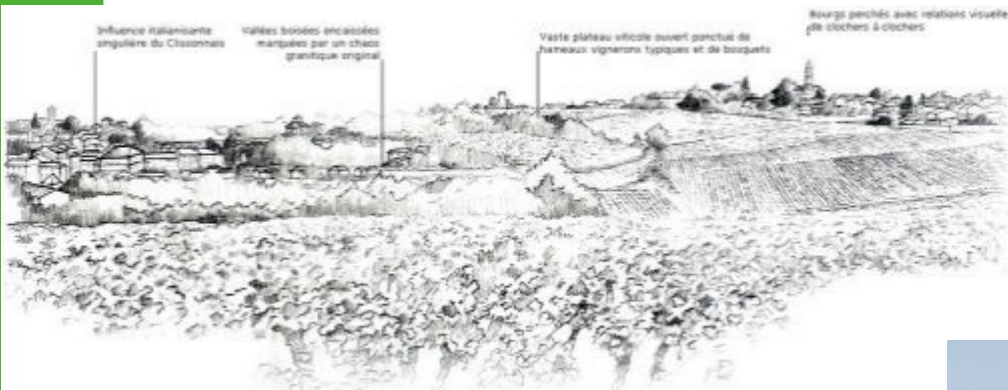
→ Description des limites

→ Correspondance avec les atlas précédents



- **Caractères**

→ Description illustrée des structures et des éléments paysagers caractéristiques de l'unité.



Croquis illustrant l'organisation du paysage et soulignant la force de ces paysages viticoles, reflet d'un terroir et d'une économie (source : VU D'ICI, AGENCE ROUSSEAU, ALTHIS, AQUALAN. Atlas des paysages de Loire-Atlantique. DREAL des Pays de la Loire, DDTM de Loire-Atlantique. 2010.)

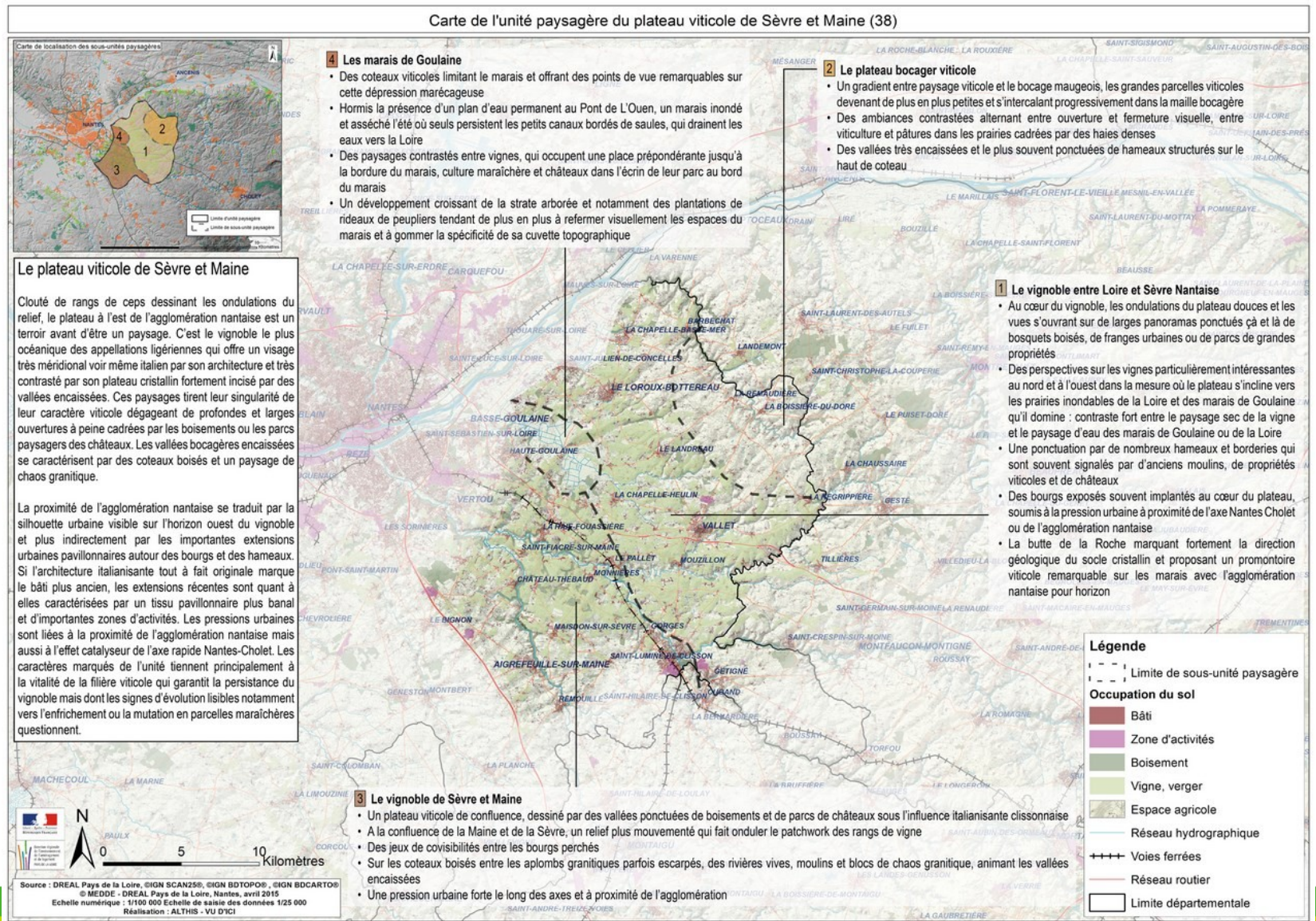


Géomorphologie
Occupation du sol
Architecture
Infrastructures
Etc

• Les sous-unités paysagères

→ Carte

→ Caractérisation des sous-unités



- Les dynamiques paysagères
 - Étude de cas sur un secteur des évolutions paysagères caractéristiques
 - Synthèse des dynamiques



La Haie Fouassière – Orthophoto 1959 (BD ORTHO Historique 1959)

La Haie Fouassière – Orthophoto 2012 (BD ORTHO)

Evolutions de :
Occupation du sol
Structures urbaines
Agriculture
Forêt
Industries
Éléments du
patrimoine
Infrastructures
Etc

L'expansion urbaine et le développement du modèle pavillonnaire dans l'UP du plateau viticole de Sèvre et Maine

• Les enjeux paysagers

→ Bloc-diagramme des enjeux

→ Synthèse illustrée des enjeux

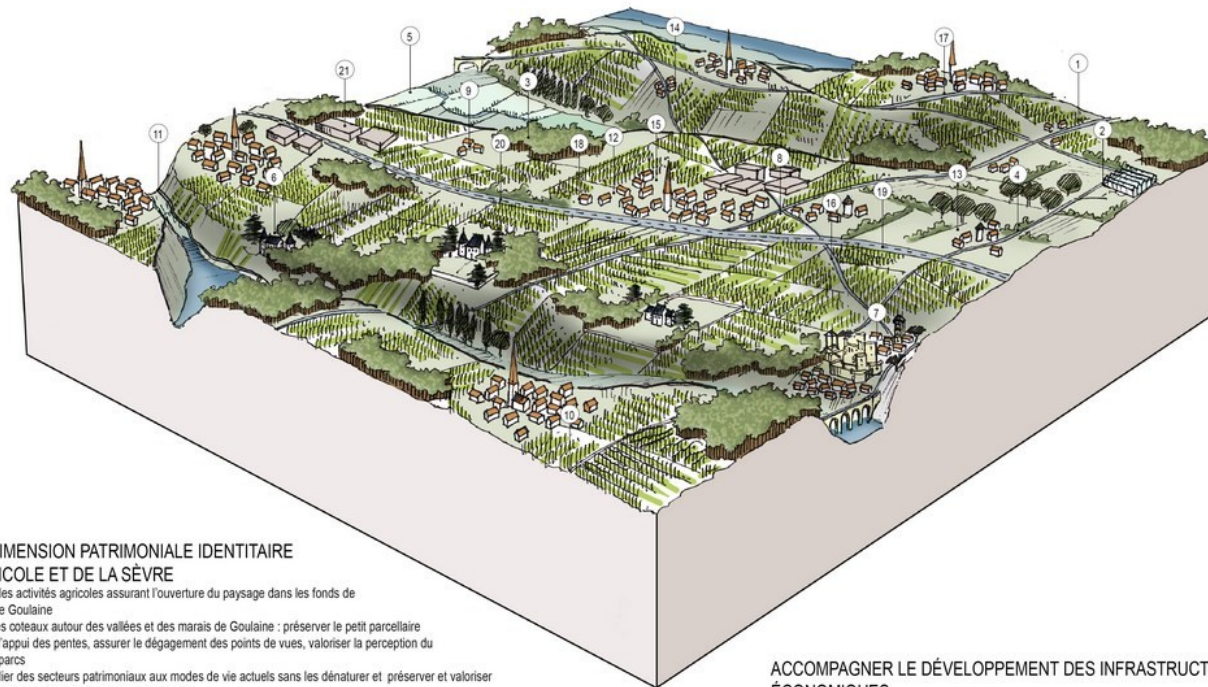
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du plateau viticole de Sèvre et Maine (38)

ASSURER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET EN PARTICULIER LA VITICULTURE QUI FONT L'IDENTITÉ DE CE PAYSAGE

1. Préserver les espaces viticoles et accompagner le changement d'échelle de l'activité viticole
2. Accompagner le développement des cultures céréalières et maraîchères et l'ouverture des paysages tout en veillant à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers
3. Assurer la pérennité des boisements, les alignements, des haies et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
4. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol

ADAPTER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL À LA SENSIBILITÉ DES PAYSAGES

12. Préserver l'espace viticole par la maîtrise de la diffusion pavillonnaire et favoriser le renouvellement urbain
13. Préserver et s'appuyer sur le potentiel paysager existant (les structures bocagères, la trame de l'eau, les voiries, les axes visuels ...) pour bien inscrire les extensions urbaines dans le site choisi et en lien avec les bourgs existants.
14. Parvenir à une meilleure structuration des développements urbains à venir (soit pour retrouver un paysage agricole cohérent et viable, soit pour développer un vrai tissu urbain identitaire) sur les zones rurales ayant subi une forte pression urbaine linéaire
15. Recomposer et densifier les espaces situés à l'intérieur des enveloppes déjà urbanisées
16. Favoriser une hiérarchisation des voies, une diversité de densités urbaines en relation avec les réseaux de transports, une mixité fonctionnelle et des coupures vertes



VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE IDENTITAIRE DU PLATEAU VITICOLE ET DE LA SÈVRE

5. Respecter la diversité des activités agricoles assurant l'ouverture du paysage dans les fonds de vallon et dans le marais de Goulaine
6. Soigner l'occupation des coteaux autour des vallées et des marais de Goulaine : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine et des grands parcs
7. Adapter le parc immobilier des secteurs patrimoniaux aux modes de vie actuels sans dénaturer et préserver et valoriser les paysages urbains patrimoniaux (italianité dans l'architecture)
8. Éviter l'enclavement du vignoble dans les zones urbaines
9. Accompagner la mutation du bâti vigneron et préserver le petit patrimoine viticole et les structures paysagères spécifiques (terrasses, murets, maisons de vigne, châteaux et parcs des domaines viticoles)
10. Assurer la découverte des terroirs viticoles par une signalétique homogène (points de vente directe, patrimoine bâti, chemins, belvédères)
11. Accompagner le développement des structures de loisirs et de tourisme (structures d'accueil, voie verte, ...) en s'appuyant sur l'identité patrimoniale locale

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

17. Travailler la qualité des entrées de ville et sur la notion de gradient « ville/campagne » pour passer de la route à la rue
18. Réfléchir au sens d'urbanisation des extensions pour éviter que des quartiers entiers ne « tournent le dos » à l'entrée de ville
19. Veiller à l'intégration paysagère des grandes infrastructures, construire en fonction des sites et en prenant en compte le grand paysage, la topographie, les trames végétales et les grandes perspectives
20. Valoriser le traitement visuel des abords des grandes infrastructures pour améliorer la reconnaissance des sites patrimoniaux ou culturels et valoriser les perspectives et panoramas remarquables
21. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant

Source VU DICI : Atlas des paysages de Loire-Atlantique - DIREN Pays-de-La-Loire - 2011

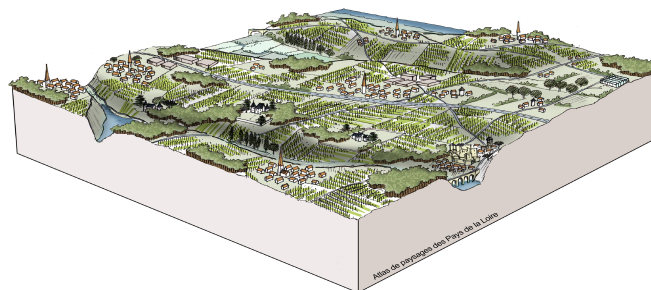
Conclusions

- Atlas = un des principaux documents de connaissance sur les paysages
- Paysage = dimension transversale ⇒ aborde de nombreuses thématiques du PLUi
- Permet d'identifier, de localiser, de caractériser, de définir les valeurs, dynamiques et enjeux des paysages du territoire intercommunal
- La caractérisation des dynamiques et l'identification des enjeux (= ce qui est en jeu dans l'évolution des paysages) permet de se positionner par rapport à la définition d'orientations concernant le paysage dans le PADD (Art L151-5 CU) → protection, gestion, aménagement

Conclusions

- Un outil de dialogue et de décision : Le bloc-diagramme

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du plateau viticole de Sèvre et Maine (38)



- Atlas → restitution à l'échelle du 1 / 100 000. De ce fait, en fonction des thématiques une analyse paysagère plus poussée peut s'avérer nécessaire pour mieux justifier les choix effectués dans les pièces opposables (OAP, Règlement)

Merci pour votre attention



<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>